

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 12

**Étaient présents :**

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Marie-Laure RIVALS, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

**Étaient absents excusés :**

**Yannick OLIVERI-DUPOUIS Conseillère Municipale Déléguée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

**Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT**

---

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE SOCIAL OU SOLIDAIRE  
- ATTRIBUTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Chaque fin d'année, le CCAS de Bois-Guillaume adresse, par courriel ou courrier, un dossier de demande de subvention aux associations figurant dans ses fichiers. Un dossier est également envoyé aux associations ayant émis en cours d'année une première demande.

Les demandes de subventions des associations œuvrant dans le domaine social ou solidaire sont examinées et attribuées par le Conseil d'administration. Les critères d'attribution retenus sont les suivants :

- Implication locale et/ou impact sur la vie locale
- Création ou maintien du lien social
- Nombre de Bois-Guillaumais concernés : adhérents ou bénéficiaires
- Public touché par l'action
- Caractère social ou humain
- Intérêt de contribuer financièrement au fonctionnement de l'association

Pour les associations nationales ou départementales :

- Prise en compte du montant du budget de fonctionnement
- Actions menées sur le territoire de Bois-Guillaume

La liste suivante fait état des demandes complètes de subvention reçues par le CCAS au titre de l'année 2024. Les montants ont été prédéfinis en commission après étude par l'administration :

Nom de l'association	Montant de la subvention
APF FRANCE HANDICAP	100,00 €
AUTOBUS SAMU SOCIAL	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE ROUEN ET SA REGION	5 744,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 030,00 €
CLAIR DIMANCHE	250,00 €
CLIC SENIORS PLATEAU NORD	7 141,00 €
CLUB DE L'AMITIE	380,00 €
COMITE DU PERSONNEL DE BOIS-GUILLAUME	1 500,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	3 363,29 €
JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	200,00 €
RESTOS DU CŒUR DE ROUEN ET SA REGION	500,00 €
CONFERENCE ND DES ANGES – SOCIETE ST V. DE PAUL	1 000,00 €
VIE ET ESPOIR	200,00 €
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENT HOSPITALIERS	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 858,29 €</b>

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les demandes de subvention émises par les associations,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant l'intérêt communal certain que représente l'octroi de ces subventions,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les attributions de subventions suivantes et leur montant :

Nom de l'association	Montant de la subvention
APF FRANCE HANDICAP	100,00 €
AUTOBUS SAMU SOCIAL	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE ROUEN ET SA REGION	5 744,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 030,00 €
CLAIR DIMANCHE	250,00 €
CLIC SENIORS PLATEAU NORD	7 141,00 €
CLUB DE L'AMITIE	380,00 €
COMITE DU PERSONNEL DE BOIS-GUILLAUME	1 500,00 €

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

3 363,29



ID : 076-267600047-20240619-020\_2024-DE

FONDS D'AIDE AUX JEUNES	
JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	
RESTOS DU CŒUR DE ROUEN ET SA REGION	500,00 €
CONFERENCE ND DES ANGES – SOCIETE ST V. DE PAUL	1 000,00 €
VIE ET ESPOIR	200,00 €
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENT HOSPITALIERS	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 858,29 €</b>

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

# Bordereau de signature

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE SOCIAL OU SOLIDAIRE - ATTRIBUTION AU TITRE DE L\_ANNÉE 2024

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	19/06/2024	<b>Action : Visa</b>
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	21/06/2024	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> ( maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS